

# GUIDE



**Rassemblez tous vos renseignements fiscaux**

**Assurez-vous d'avoir tous les feuillets et documents selon votre situation avant de vous présenter au club nautique.**

Travailleur, sans emploi et/ou ↓ Étudiant (postsecondaires)	Pensionné ↓
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ État de la rémunération payée (revenu d'emploi): T4/ Relevé 1</li> <li>▪ État des prestations d'assurance-emploi : T4E</li> <li>▪ État du revenu provenant d'un REER : T4RSP/ Relevé 2</li> <li>▪ Indemnités de remplacement de revenu (CSST, SAAQ &amp; aide dernier recours): T5007 / Relevé 5</li> <li>▪ État de revenus de placement : T5 ou T3 / Relevé 3 ou Relevé 16</li> <li>▪ Frais de garde d'enfants : Relevé 24</li> <li>▪ Service de garde : Relevé 30 (note 1)</li> <li>▪ Versements anticipés de crédits d'impôts : Relevé 19               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Frais de garde d'enfants</li> <li>▪ Prime au travail</li> <li>▪ Maintien à domicile</li> </ul> </li> <li>▪ Prestation universelle pour garde d'enfants (PUGE): RC62</li> <li>▪ Frais de scolarité : T2202A</li> <li>▪ Certificat d'étude postsecondaire : Relevé 8</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ État du revenu de pension, de retraite, de rente : T4A / Relevé 2</li> <li>▪ Relevé de la sécurité de la vieillesse : T4 (OAS)</li> <li>▪ État des prestations du Régime de rentes du Québec : T4A (P) / Relevé 2</li> </ul> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ État du revenu provenant d'un fonds enregistré de revenu de retraite : T4RIF/ Relevé 2</li> <li>▪ État du revenu provenant d'un REER : T4RSP/ Relevé 2</li> <li>▪ État de revenus de placement : T5 ou T3 / Relevé 3 ou Relevé 16</li> <li>▪ Versements anticipés de crédits d'impôts : Relevé 19               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintien à domicile des aînés</li> </ul> </li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>LOGEMENT/RÉSIDENCE :</b></li> <li>■ Renseignements sur l'occupation d'un logement : Relevé 31</li> <li>■ <b>Vente de résidence principale en 2017 doit être déclarée.</b></li> <li>■ Logement non-admissible :HLM, CHSLD et CSSS, Résidence dont moins de 3 chambres louées, Maison de chambres et chambre d'hôtel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Comptes de taxes municipales 2017</li> <li>■ Comptes de taxes municipales 2018 (Si hausse significative)</li> </ul>



**Note1 : Si vous avez reçu un relevé 30 pour services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés, vous devez présenter votre déclaration de revenu 2016 obligatoirement.**

**Autres documents :**

■ Bail et annexe au bail : (résidence pour personnes âgées)

---

■ Frais d'activités physiques et culturelles : Factures ou reçus officiels

---

■ Frais médicaux : Médicaments, soins dentaires, soins visuels, traitements, transports etc.)

---

■ Dons de charité : Reçus officiels

---

■ Autres cotisations : Syndicales, REER.

---

■ Copie du carnet de réclamation valide (RAMQ)

---

■ **Déclarations de revenus & avis de cotisations (année 2016)**

---

## **Personnes de 70 ans et plus** (Crédit d'impôt pour des services de maintien à domicile)

Les dépenses de services admissibles que vous payez pour obtenir des services de maintien à domicile rendus par une entreprise, un travailleur autonome, un organisme coopératif ou une entreprise d'économie sociale.

### **Services d'aide à la personne**

- **Services liés aux activités quotidiennes**

Les services liés aux activités quotidiennes sont nécessaires chaque jour et concernent uniquement

- l'habillage;
- l'hygiène (l'aide pour le bain);
- l'alimentation (l'aide pour manger et boire);
- la mobilisation et les transferts (l'aide pour les déplacements à l'intérieur de l'habitation).

- **Services liés aux repas**

Les services liés aux repas (coût de la nourriture non compris) incluent, par exemple,

- l'aide pour préparer les repas à l'endroit où vous habitez;
- la préparation et la livraison des repas par un organisme communautaire à but non lucratif par exemple,

- **popote roulante**

- **Services de surveillance et d'encadrement**

Les services de surveillance et d'encadrement comprennent la surveillance non spécialisée de nuit ou la surveillance continue ainsi que le service d'encadrement de la personne par exemple,

- le gardiennage.

- **Services de soutien civique**

Les services de soutien civique sont nécessaires pour répondre aux exigences de la vie quotidienne. Ils comprennent, par exemple,

- l'accompagnement pour aller voter;
- la gestion du budget;
- l'aide pour remplir certains formulaires, par exemple le formulaire relatif à la demande de versements anticipés du crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée. Cependant, l'aide pour remplir les autres formulaires fiscaux, par exemple la déclaration de revenus, n'est pas un service admissible.

- **Services infirmiers**

Les services infirmiers sont les soins fournis par;

- un infirmier ou une infirmière;
- un infirmier ou une infirmière auxiliaire.

Les services rendus à un résident d'un CHSLD public ou privé conventionné (financé par des fonds publics) et payés par ce résident, en plus de sa contribution pour être hébergé, donnent droit au crédit.

## **Personnes de 70 ans et plus (suite)** (Crédit d'impôt pour des services de maintien à domicile)

### **Services d'entretien et d'approvisionnement**

- **Services liés aux tâches domestiques courantes**

Les services liés aux tâches domestiques (coût des produits de nettoyage non compris) comprennent, par exemple,

- l'entretien ménager des aires de vie (balayage, époussetage et nettoyage);
- l'entretien des appareils électroménagers (**nettoyage du four ou du réfrigérateur**);
- le **nettoyage des tapis et des meubles rembourrés** (canapés et fauteuils);
- le **nettoyage des conduits d'aération**, quand le démontage n'est pas nécessaire;
- le **ramonage de la cheminée**.

- **Services d'entretien des vêtements, du linge de maison et de la literie**

Les services d'entretien des vêtements (coût des produits de nettoyage non compris) incluent, par exemple, l'entretien des vêtements, du linge de maison (rideaux) ou de la literie par un ou une aide domestique dans l'habitation.

- **Travaux mineurs à l'extérieur**

Les travaux mineurs à l'extérieur (coût des matériaux, des produits ou de tout autre bien non compris) comprennent, par exemple,

- le nettoyage de l'extérieur de l'habitation, des **fenêtres** et des **gouttières**;
- l'entretien de la **piscine**;
- l'entretien, la fertilisation et la **tonte du gazon**;
- l'entretien des haies et des plates-bandes;
- **l'émondage d'arbres**;
- le **ramassage de feuilles**;
- la pose et l'enlèvement d'un **abri saisonnier**;
- **le déneigement**;
- l'enlèvement des ordures par le concierge;
- les travaux mineurs à l'intérieur d'un immeuble, s'ils portent sur une installation qui peut aussi se trouver à l'extérieur, comme une piscine.

- **Services d'approvisionnement en nécessités courantes et autres courses**

Les services d'approvisionnement en nécessités courantes et autres courses (coût des achats non compris) comprennent, par exemple,

- la livraison de l'épicerie ou de médicaments.

#### **NOTE :**

- Si vous demandez le crédit d'impôt pour des services que vous avez commencé à recevoir avant vos 70 ans, seule la partie des dépenses touchant le jour de votre 70e anniversaire et les jours suivants donnera droit au crédit d'impôt.
- Si vous et la personne qui est votre conjoint à la fin de l'année avez droit au crédit d'impôt, **un seul d'entre vous peut en faire la demande pour le couple**

## COORDONNÉES UTILES

---

### FÉDÉRAL

- Prestations internationales : (Pensions étrangères) 1 800 454-8731
- Sécurité de la vieillesse (SV) : 1 800 277-9915
- Allocation au survivant : 1 800 277-9915
- Pension de retraite du Régime de pensions du Canada (RPC) : 1 800 277-9915
- Supplément de revenu garanti (SRG) : 1 800 277-9915
- Crédit pour la TPS/TVH pour les particuliers : 1 800 959 1954
- Prestation fiscale canadienne pour enfants : 1 800 387 1194
- Service Canada : Demandes de renseignements sur l'impôt des particuliers et des fiducies : 1 800 959 7383
- SERT (Système électronique de renseignements par téléphone) : 1 800 267 6999
- 

### PROVINCIAL

- Rente de retraite de la Régie des rentes du Québec : 1 800 463-5185
  - Logements adaptés pour aînés autonomes : 1 800 463-4315
  - Allocation Logement : 1 855 291 6467
  - Prestations de survivants du Régime de rentes du Québec : 1 800 463-5185
  - Crédit d'impôt pour solidarité : 1 855 291 6467
  - Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés : 1 855 291 6467
  - Directeur de l'état civil : (Certificats: Naissance, Mariage et Union civile, Décès, Changement de nom) : 1 877 644 4545
  - **Régie de l'assurance maladie du Québec : 1 800 561 9749**
  - Dépôt direct : 1 800 267 6299
  - Revenu Québec : 1 800 267 6299
  - Région de Montréal : 514 864-6299
- .....